



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

### Plan local d'urbanisme de Saint Germain sur Avre

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), créée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDPENAF émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme ainsi que sur les dispositions réglementaires applicables aux extensions et annexes en zones agricoles et naturelles et sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées (STECAL) définis dans le projet de PLU en application respectivement des articles L153-16, L 151-12 et L 151-13 du code de l'urbanisme.

La CDPENAF émet, en l'absence de SCOT applicable, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur les projets de plan local d'urbanisme lorsque ceux-ci prévoient d'ouvrir à l'urbanisation des terrains classés en zones naturelles, agricoles ou forestières en application des articles L142-4 et L142-5 du code de l'urbanisme.

Lors de sa réunion du 21 septembre 2017, la commission a émis un **avis défavorable** sur l'économie générale du projet considérant que sont autorisées les habitations dans la zone Ue et que les possibilités d'accueil au sein de cette zone conduisent alors à dépasser ce qui est nécessaire à l'atteinte de l'objectif démographique.

Les membres de la CDPENAF demandent à ce que la destination de la zone Ue soit précisée (équipement **ou** habitation). Si l'implantation de nouvelles constructions y est autorisée, l'augmentation des possibilités de constructions qui en résulte doit conduire à réduire les zones constructibles par ailleurs.

La secrétaire de séance,

Caroline Maury